

Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service d'Accueil des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences
Médicaments d'Urgence Diabétologie	Version : 1 Date d'application : 05/2012
Insuline IV au PSE (Actrapid®)	

I - OBJET DU DOCUMENT:

Protocole utilisation Insuline IV au PSE (ACTRAPID) : posologie, mode d'administration et surveillance.

Présentation: Flacon de 10 ml (1ml = 100 UI)

Dilution pour utilisation IVau PSE:

Prélever 50 UI (soit 0,5 ml) avec la seringue spéciale insuline, les injecter dans une seringue de 50 ml et compléter jusqu'à 50 ml avec du sérum physiologique (soit 49,5 ml de sérum physiologique). On obtient donc 50 UI dans 50 ml soit 1 UI/ml

Ainsi, pour le débit du PSE : 1UI /h = 1 ml/h

Prescription standard et adaptations posologiques :

On compense à partir d'une glycémie capillaire > 2 g/l, puis on adapte en fonction de la surveillance horaire des dextro,

selon le tableau suivant :

GLYCEMIE (g/l)	DEBIT du PSE (ml/h)	
1,5 à 2	2	
2 à 2,5	2,5	
2,5 à 3	3	
3 à 3,5	3,5	
> 3,5	5	

Cas particuliers:

- arrêt cardiaque et traumatisme crânien, où l'on compense à partir de 1,5 g/l
- coma hyperosmolaire et décompensation acido-cétosique, où l'on débute à 8 ml/h
- HI (Hors Interprétation), où l'on débute à 5 ml/h

Surveillance:

- contrôle de la glycémie capillaire toutes les heures
- contrôle du BES à la troisième heure, puis toutes les trois heures (surveillance de la kaliémie).
- si glycémie capillaire < 1,5 g/l : STOP le PSE, jusqu'au contrôle horaire suivant.
- de l'acétonurie à chaque miction en cas de décompensation acido-cétosique.

Prévenir le médecin :

- si glycémie capillaire < 0,5 g/l
- si sueurs, pâleur, tachycardie, asthénie, tremblements, nervosité, confusion, perte de connaissance (manifestations hypoglycémiques).

Rédigé par : DR CAUBET KAMAR Vérifié par : DR CHARPENTIER Approuvé par : DR FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences Médicaments d'Urgence Diabétologie Insuline IV au PSE (Actrapid®) Service émetteur : Service d'Accueil des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences Version : 1 Date d'application : 05/2012

II - DOMAINE D'APPLICATION:

Service des Urgences de Purpan et Rangueil

III-	PERSONNES	AUTORISEES	(à	compléter	par	le	responsable	médical	signant	le

protocole) en fonction des références réglementaires.

A prescrire : X Médecin OU A entreprendre □ IDE, □ IADE, □ Sage-femme, □ Manipulateur en électroradiologie, □ Masseurs kinésithérapeutes

A administrer : X IDE, \square IADE,	☐ Sage-femme,	☐ Manipulateur	en électroradiologie	e, □
Masseurs kinésithérapeutes				

IV-DOCUMENT(S) DE REFERENCE:

V-DOCUMENTS ASSOCIES:

VI – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS :

HISTORIQUE DE	S MODIFICATIONS	
N°version	Date	Nature des modifications

ANNEE PREVISONNELLE DE REVISION :	
2013	

Rédigé par : DR CAUBET KAMAR Vérifié par : DR CHARPENTIER Approuvé par : DR FERNANDEZ